

Le 17 décembre 2008

KLM ACQUIERT EN TOTALITE LA COMPAGNIE MARTINAIR

KLM prendra le contrôle à 100% de la compagnie aérienne Martinair avec effet au 31 décembre 2008.

KLM et le groupe A.P. Moller - Maersk sont en effet parvenus à un accord pour la vente à KLM des 50% de Martinair détenus par l'armateur danois. Cette transaction a reçu aujourd'hui l'aval de la Commission européenne. KLM possédait déjà 50% de Martinair depuis de nombreuses années.

Avec cette acquisition, KLM a pour objectif de renforcer sa position stratégique et d'étendre son réseau et la gamme de produits proposés aux clients.

Peter Hartman, Président-Directeur Général de KLM, a déclaré : "L'industrie du transport aérien, et notamment Martinair, traverse une zone de turbulences. Avec l'approbation de la Commission européenne, des économies d'échelles et des synergies nouvelles sont désormais possibles. Des plans pour l'avenir de Martinair au sein du groupe vont être développés."

Paul Gregorowitsch, Président-Directeur Général de Martinair a ajouté : "Forte d'une expérience de 50 ans dans le domaine du transport aérien de passagers et de fret, Martinair apporte un excellent complément à l'offre mondiale d'Air France-KLM. Pour Martinair et ses 2000 salariés, c'est une nouvelle encourageante qui met un terme à une longue période d'incertitude. La restructuration de Martinair peut à présent être poursuivie activement, compte tenu de ces perspectives."

Site internet : www.airfranceklm-finance.com

Contact investisseurs : Dominique Barbarin – +33 (0)1 41 56 88 60 – dobarbarin@airfrance.fr
Contact analystes : Olivier Mougeot – +33 (0)1 41 56 72 59 – olmougeot@airfrance.fr